

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil quinze, le 22 octobre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Marché Couvert à Thenon, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 13 octobre 2015

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	61
Présents	50
Votants :	53
Pour :	51
Contre :	1
Abstention :	1

PRÉSENTS :

Titulaires :

Didier CLERJOUX, Josiane LEVISKI, Gérard DEBET, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Jean-Marie SALVETAT, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel DEMONEIN, Guy COUPLET, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Jean-Marie CHANQUOI, Nadine ÉLOI, Yves MOREAU, Catherine LUSTRISSY, Roland MOULINIER, Charles SOL, Philippe VIEILLEFOSSE, Isabelle COMBESCOT, Laurent DELAGE, Olivier ROUZIER, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PÉDENON, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Laurent MONTEIL, Michel LAPOUGE, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD, Jean BOUSQUET, Pierre DELMON, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET, Roger LAROUQUIE, Francis VALADE, Arlette VERDIER, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléants : Joël LACABANNE représente Dominique DURUY, Amandine DUCHEYRON représente Gérard MERCIER, Jean-Jacques LARENA représente Serge EYMARD.

EXCUSÉS

Titulaires : Dominique DURUY, Gérard MERCIER, Bernadette MERLIN, Jean-Michel LAGORSE, Daniel BOUTOT, Serge EYMARD, Pierre AUGUSTE, Francis AUMETTRE, Camille GERAUD, Bernard BEAUDRY donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Claudine LIARSOU donne pouvoir à Frédéric GAUTHIER, Sabine MALARD donne pouvoir à Roger LAROUQUIE.

SECRÉTAIRE : Mme Isabelle COMBESCOT.

OBJET : Participation à la construction de la station d'épuration

Conformément aux engagements qui avaient été pris, et dans le cadre du développement économique de la Communauté de Communes, Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de la nécessité de mener le dossier relatif à la station d'épuration basée sur Terrasson.

A cet effet, il a été convenu que la Commune de Terrasson assurerait la maîtrise d'ouvrage du projet et qu'une tranche supplémentaire serait envisagée afin de faire face aux besoins occasionnés par l'installation des Fermiers du Périgord et par celle de nouvelles entreprises sur la zone d'activité.

Dans un souci de maîtrise des dépenses mais également dans une logique de rationalisation des projets, il semble cohérent de ne réaliser qu'une seule structure présentant une certaine modularité et surtout offrant la possibilité de s'adapter aux besoins à venir.

Cette station d'épuration est conçue pour prendre en charge 14 500 équivalents habitants. La partition retenue a été de 9 000 équivalents habitants pour la commune de Terrasson et de 5 500 équivalents habitants pour la Communauté de Communes. Aussi, et compte-tenu de ce qui précède, l'engagement financier de la communauté de communes s'élèvera à 40% du montant global du projet déduction faite des subventions obtenues. A contrario, dans l'hypothèse où les Fermiers du Périgord ne s'installeraient pas, la commune de Terrasson reprendrait à sa charge 40% de la part due par la Communauté de Communes.

Selon les éléments actualisés au 1er septembre 2015 : le montant global des travaux s'élèverait à 4.5M€ HT pour une subvention de l'agence de l'eau à hauteur de 911 841€ HT. La part restant due par la Communauté de Communes s'élèverait quant à elle à 1 435 264€ HT qui serait versée à la Mairie de Terrasson sous la forme d'un fonds de concours.

Monsieur le Président indique que le calendrier prévisionnel des travaux sera le suivant :

- mars 2016 : consultation des entreprises,
- octobre 2016 : début des travaux,
- fin septembre 2018 : mise en service de l'équipement.

Monsieur le Président propose donc au Conseil Communautaire de valider cette proposition et de l'autoriser à réaliser les démarches nécessaires au bon déroulement de ce projet. Une communication régulière sera faite au Conseil Communautaire pour l'informer de l'avancée des opérations.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité :

- **VALIDE** la proposition ci-dessus énoncée.
- **AUTORISE** le Président à réaliser les démarches nécessaires au bon déroulement de ce projet.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 26/10/2015.

Le Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-200041150-20151022-DE2015081-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/10/2015

Dominique BOUSQUET.